

17 Avril – Fintech : le gendarme des banques inflige une amende d'un million d'euros à Treezor

Paris, 17 Avril 2024 (AFP) - Treezor pris par la patrouille. En effet, la commission des sanctions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le gendarme des banques, a annoncé mardi infliger un blâme et une amende d'un million d'euros à la fintech française, filiale de la Société Générale, pour des «manquements très sérieux» dans la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

La société Treezor n'avait pas déterminé, au moment du contrôle, un profil de risque de ses relations d'affaires lui permettant de «respecter son obligation de vigilance constante». Son dispositif de surveillance des opérations était, «sur de nombreux points, insuffisant», selon la décision. La commission a cependant tenu compte dans sa décision des «efforts de mise à niveau accomplis par Treezor», qui permettent de dire «qu'elle est aujourd'hui une société très différente de ce qu'elle était lors de sa création ou en 2019, lors de son rachat par la Société Générale», selon le communiqué.

Treezor «prend acte» de la décision, a indiqué un porte-parole à l'AFP, précisant que la société a, depuis ce contrôle initié début 2021, «pris des mesures nécessaires (...) afin d'améliorer son dispositif de conformité». La fintech, acquise en 2019 par la Société Générale, a été l'une des premières en France à pratiquer le Banking-as-a-Service (BaaS), c'est-à-dire à proposer des services de paiement en marque blanche pour des clients, principalement des fintechs.

Temps de lecture : minute

17 avril 2024

Article écrit par Maxence Fabron